

Le CJB préavise les projets de développement économique NPR et Interreg

Le Conseil du Jura bernois (CJB) recommande au beco dans son préavis de soutenir les deux projets de coopération transfrontalière Interreg proposés par la Fondation rurale interjurassienne (FRI).

Le premier projet vise à promouvoir et à développer la consommation des produits agréés, certifiés ou emblématiques du territoire par une communication efficace auprès des touristes et des résidents. Le deuxième projet poursuit le but de pérenniser les vergers à hautes tiges, en particulier leurs impacts positifs sur la biodiversité et la qualité du paysage par une valorisation accrue de leurs produits.

Le CJB préavise favorablement le projet Interreg déposé par le bureau d'études Planair visant à développer la technique de torréfaction appliquée aux rémanents forestiers.

Le Conseil s'est également prononcé en faveur des projets de nouvelle politique régionale (NPR) déposés auprès de l'Association régionale Jura – Bienne dans le domaine du développement industriel et de l'innovation.

Révision de la loi sur les droits politiques

Le CJB est globalement favorable à la révision partielle de la loi sur les droits politiques. Il soutient l'introduction d'un quorum de 3% des suffrages valables pour que les candidats du premier tour puissent se présenter au deuxième tour d'une élection au Conseil des États et au Conseil-exécutif. Le Conseil soutient également la proposition de limiter l'annonce de nouvelles candidatures au deuxième tour à des candidatures de remplacement uniquement.

En revanche, le CJB s'oppose à ce que les employés communaux puissent effectuer des tâches électorales en dehors de la supervision du bureau électoral. Malgré le souhait des communes, le CJB estime que les risques en lien avec cette proposition ne légitiment pas le potentiel gain de productivité envisagé avec cette mesure.

En effet, le CJB craint que cette proposition ne mette à mal le secret du vote si des employés communaux peuvent ouvrir des enveloppes de vote sans la surveillance du bureau électoral. De plus, ce dépouillement là ne serait pas public alors que le dépouillement le jour d'élection est ouvert au public. Cet élément est un garant important du processus démocratique.

Autres dossiers

Dans sa séance du 28 juin 2017, le CJB a également :

- Ecrit à l'Office de la culture du canton de Berne au sujet des mesures d'économies dans le domaine des monuments historiques.
- Octroyé ou préavisé des subventions pour un montant total de 381'600 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : subventions du mois d'août 2017).

Informations

Marcelle Forster, présidente du CJB, 079 400 18 08 ou Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB, 031 633 75 73.